

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2023

L' an deux mille vingt-trois, le vingt et un décembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SÈVRES, dûment convoqué par arrêté du 7 décembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 26 présents à la séance.

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Marlène DA SILVA, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, M. Denis MORON, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mme Assunta MESMIN donne procuration à Mme Louise BOMPAIRE, M. Jacques VILLEMUR donne procuration à M. Olivier HUBERT, M. Christophe CHABOUD donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Muriel COHEN donne procuration à Mme Caroline BASTIDE, M. Thomas PARDOUX donne procuration à Mme Anne TEXIER, Mme Nadia IDORANE donne procuration à Mme Marie SANCHO, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à M. Philippe HAZARD, M. Loïc LASSAGNE donne procuration à M. Arthur BEAUREPAIRE

ÉTAIT ABSENTE :

Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

BP 76

92311 SÈVRES CEDEX

TEL : 01 41 14 10 10

FAX : 01 75 19 41 20

PUBLIE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE :

26 DEC. 2023

1/3

mairie@ville-sevres.fr
www.sevres.fr

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20231221-2023-094-DE
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 21 décembre 2023

DÉLIBÉRATION : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses réelles d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

N°2023/094

Le Conseil municipal,

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Habitat, de la Culture, du Développement Durable et Economique du 12 décembre 2023,

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de L'Administration du 13 décembre 2023,

Considérant qu'au budget primitif 2023, les crédits ouverts pour les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 14 891 592,01 €,

Considérant qu'il est nécessaire d'inscrire un montant d'anticipation au budget 2024 de 3 722 898 € afin d'engager, liquider ou mandater des dépenses d'équipement,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1.

Décide d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses réelles d'investissement ci-après, avant le vote du budget primitif 2024 pour un montant global de 3 722 898,00 €.

ARTICLE 2.

Décide d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses réelles d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2024, et ce, dans la limite des montants figurant dans le tableau ci-dessous :

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE : 26 DEC. 2023

2/3

Accusé de réception en préfecture 092-219200722-20231221-2023-094-DE Date de télétransmission : 22/12/2023 Date de réception préfecture : 22/12/2023

Chapitres	Crédits votés en 2023 (hors restes à réaliser 2022)	Montant maximum autorisé de 25%	Crédits ouverts avant le vote du BP 2024
20 - Immobilisations incorporelles	364 725,00 €	91 181,25 €	91 181,25 €
204 - Subventions d'équipement versées	1 233 000,00 €	308 250,00 €	308 250,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2 929 463,00 €	732 365,75 €	732 365,75 €
23 - Immobilisations en cours	5 915 904,01 €	1 478 976,00 €	1 478 976,00 €
Opération 100 - Préfiguration du Centre-ville	80 100,00 €	20 025,00 €	20 025,00 €
Opération 101 - Accessibilité	646 000,00 €	161 500,00 €	161 500,00 €
Opération 102 - Transition énergétique	3 722 400,00 €	930 600,00 €	930 600,00 €
TOTAL	14 891 592,01 €	3 722 898,00 €	3 722 898,00 €

ARTICLE 3.

Précise que les crédits correspondants, visés ci-dessus, seront réellement inscrits au budget primitif 2024 lors de son adoption.



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Grégoire de LA RONCIÈRE



Le Secrétaire de séance,

M. Arthur BEAUREPAIRE

Accusé de réception en préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :